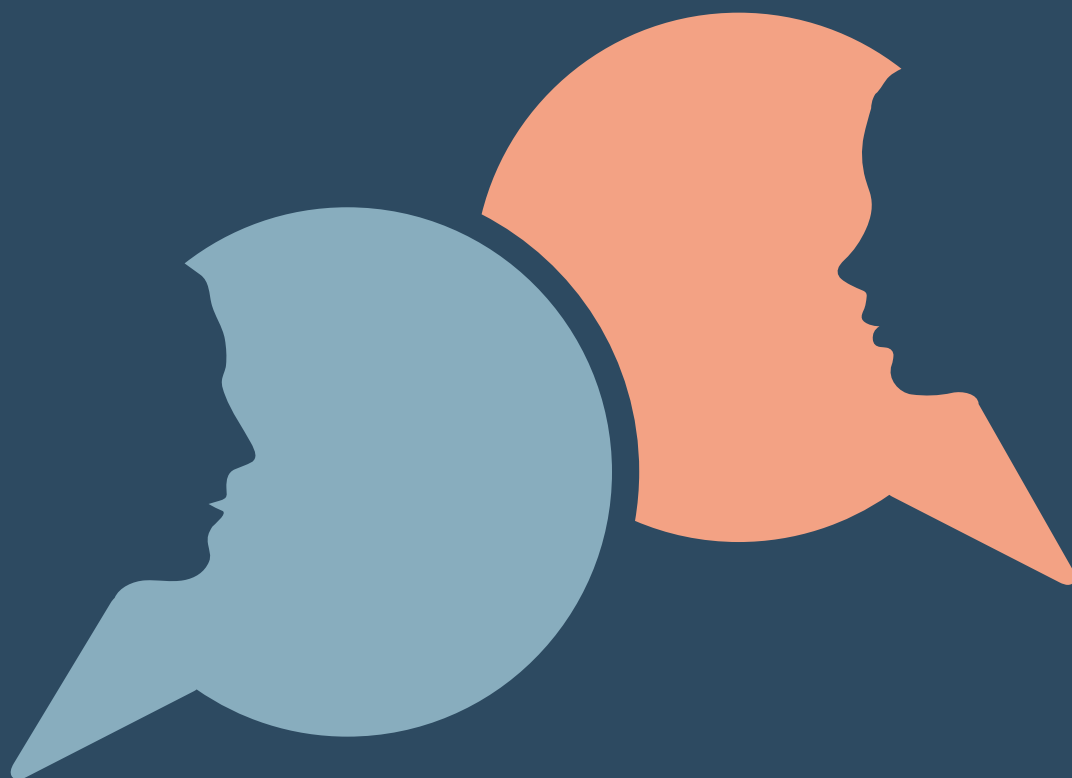


Parce que le silence
n'est plus une option :
les enfants dénoncent,
à nous tous d'agir.



Rapport final
du Groupe Miroir de la

CIIVISE

Juin 2025

Les adolescents membres du Groupe Miroir



Sven



Jeanne



Sirine



Jegurtha



Mariame



Margot



Esther



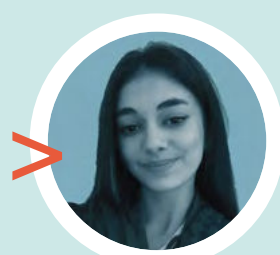
Carmen



Alice



Gabin



Lou



Côme



Asmaï



Léonie



Prune

Sommaire

Editorial	4
Avant-propos : l'aventure du groupe miroir.....	5
Les 23 recommandations du groupe miroir de la CIIVISE.....	6
Axe 1 : Mieux mobiliser les jeunes pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles faites aux enfants et à l'inceste.....	6
Axe 2 : Mieux protéger les mineurs sur les réseaux sociaux	7
Axe 3 : Aider les adultes à mieux entendre et accompagner les enfants et adolescents victimes.....	8
Présentation du groupe miroir.....	9
Première partie : La prévention 2.0	10
1-1 Améliorer la sensibilisation de tous	15
1-2 Rendre les espaces numériques plus sûrs.....	12
Deuxième partie : Créer les conditions de la parole, être à la hauteur de la confiance des victimes qui révèlent.....	15
2-1 Enrichir le tissu et les contextes relationnels.....	16
2-2 Développer la pair-aidance	17
2-3 Amplifier les démarches d'aller-vers	19
2-4 Recueillir la parole	19
2-5 Faciliter les signalements en ligne.....	20
2-6 Améliorer le parcours d'accompagnement.....	21
Annexes.....	22
Lettre des jeunes du groupe miroir aux célébrités.....	23
Composition du groupe miroir	24
Motivation des candidats.....	26
Critères de satisfaction des participants	27
Cadre éthique et méthodologique.....	27

Éditorial

En avril 2024, le gouvernement a confié à la CIIVISE la responsabilité de suivre et faciliter le déploiement des recommandations émises en 2023, et de produire de nouvelles préconisations. Réunis en commission plénière en avril 2024, les membres ont souhaité à l'unanimité mettre au cœur de la nouvelle séquence de travail la parole des mineurs eux-mêmes sur les violences sexuelles et l'inceste.

En constituant un groupe dit « miroir » composé d'une quinzaine d'adolescents, la CIIVISE entendait, dans le cadre de cette orientation stratégique, donner aux jeunes leur juste place : celle de citoyens acteurs de leur destin, détenteurs de savoirs sur leur expérience et leur monde vécu auxquels les adultes ont rarement accès, et qui sont indispensables pour construire une politique publique qui les concerne.

Trois experts de la commission ont accepté de piloter ce groupe miroir : Jean Chambry pédopsychiatre, chef de pôle au GHU psychiatrie et neurosciences Paris, Samuel Comblez directeur général adjoint de l'association E-Enfance, directeur du 3018, Grégory Dubois, directeur de l'observatoire national de la protection de l'enfance.

Au sein du groupe, les adultes et les adolescents ont été co-équipiers d'une aventure commune visant à produire des recommandations nouvelles, sur un pied d'égalité.

Entre l'été 2024 et l'été 2025, appuyés par l'équipe du Secrétariat Général de la CIIVISE (Alice Casagrande ainsi que, successivement, Victor Belouet-Boussier, Juliette Cellière, Marceau Beauvois et Jeanne Boyer), les membres experts ont composé puis animé le groupe miroir de la CIIVISE, qui propose aujourd'hui 23 recommandations sur la pair-aidance, la prévention et la cyberpédocriminalité. Le projet a été accompagné par le COGRADE entre décembre 2024 et juillet 2025, dans la période où les adolescents se sont réunis pour échanger et restituer leurs travaux. L'association CAMELEON a apporté son expertise également.

Le collège directeur espère que cette expérience en inspirera d'autres à l'avenir. Qu'il deviendra une évidence pour toute action publique visant les mineurs qu'il est indispensable de les associer aux réflexions pour gagner à la fois en respect des obligations internationales de la France et en efficacité. Il remercie tous les membres du groupe, jeunes et moins jeunes, de leur temps, de leur engagement et de leur générosité pour faire grandir la prévention de demain.

**Thierry Baubet,
Maryse Le Men Régnier,
Solène Podevin-Favre**

Avant-propos : l'aventure du groupe miroir

Donner la parole aux adolescents sur les violences sexuelles et l'inceste : une évidence qui reste pourtant trop rare. En lançant le groupe miroir en 2024, la CIIVISE a voulu franchir un cap. Non pas en consultant les jeunes à la marge, mais en leur donnant une vraie place. Une place centrale. Non pas pour parler sur eux mais pour penser avec eux.

Car ils ne sont pas seulement concernés. Ils sont lucides. Ancrés dans le réel notamment dans le champ numérique où ils ont une longueur d'avance. Leur connaissance des usages, des plateformes, des codes, des violences qui s'y jouent dépasse bien souvent celle des adultes. Ils savent de quoi ils parlent – parce qu'ils le vivent.

Nous avons accepté de piloter cette aventure. Mais très vite, nous avons compris : les véritables pilotes, c'étaient eux. Notre rôle ? Installer un cadre, donner un rythme, rassurer. Eux ont donné l'élan, formulé les constats, ouvert les chemins. Pendant un an, ce groupe miroir a été bien plus qu'un collectif de travail : il a été le reflet d'une jeunesse qui se lève, qui refuse le silence et qui agit.

Le samedi après-midi, pendant deux heures, un espace rare prenait vie. Deux heures de confiance, d'égalité, de parole vraie. Et ils l'ont investi avec une maturité saisissante, un sens des responsabilités qui force l'admiration. À chaque séance, nous repartions touchés, remués, souvent bouleversés. Et toujours un peu frustrés de devoir refermer trop vite cette parenthèse si juste. Leur regard bousculait, leurs mots faisaient mouche. On voulait les entendre encore.

À deux reprises, ils sont venus à Paris avec leurs accompagnateurs. Certains ont traversé près de 10 000 kilomètres depuis les DROM-COM pour rejoindre le collectif et penser ensemble. D'autres ont bravé les coupures de courant, les connexions instables, tentant de se raccrocher à l'écran après le passage de l'ouragan à La Réunion. Et certains ont parlé d'eux. Pour la première fois parfois. Sans détour. Sans masque. Sans défense autre que leur sincérité.

Ils nous ont dit les choses sans détour. Que, pour beaucoup d'entre eux, les adultes n'étaient

plus perçus comme capables de les protéger. Que cette défaillance les obligeait à s'organiser entre eux. À créer leurs propres espaces d'entraide. À inventer leurs solutions, parfois dans l'urgence, parfois dans la douleur. Ils nous ont raconté que, faute de lieux sûrs pour parler, certains n'osaient se confier qu'au détour d'une soirée arrosée. Parce qu'un peu d'alcool desserre la gorge, désarme la honte et crée ce moment rare où l'on peut enfin se livrer. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas parler aux adultes. C'est qu'ils n'y croient plus. Et c'est cela, précisément, qui nous oblige. Leurs constats nous ont appris. Sur eux. Sur le monde. Sur nous-mêmes.

Ce rapport n'est pas une fin. C'est un point de départ. Un signal lancé à celles et ceux qui décident, qui agissent, qui trop souvent pensent à la place des jeunes sans les écouter vraiment.

Faire de leur participation une règle – et non une faveur – n'est pas une option. C'est une exigence démocratique. Une nécessité opérationnelle. Et sur les violences sexuelles et l'inceste, c'est une urgence. Car il faut avoir le courage de le dire : nous, les adultes, ne sommes pas à la hauteur de ce qu'ils vivent. Tant que nous ne leur ferons pas une vraie place, nous passerons à côté de ce qu'ils endurent et à côté des réponses qu'ils sont déjà, eux, en train d'inventer.

Merci à ces jeunes pour leur exigence, leur courage, leur générosité. Merci aux accompagnateurs, aux proches et aux professionnels qui les ont soutenus tout au long de cette aventure. Merci à Arthur Melon, Philippe Chastel et à toute l'équipe du Secrétariat Général de la CIIVISE pour leur rigueur, leur engagement et leur bienveillance.

Et surtout, merci à cette jeunesse qui ne se contente pas de voir le monde tel qu'il est mais qui le bouscule et le transforme.

**Jean Chambry,
Samuel Comblez,
Grégory Dubois**

Les 23 recommandations du groupe miroir de la CIIVISE

Axe 1 : Mieux mobiliser les jeunes pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles faites aux enfants et à l'inceste

Recommandation 1

Créer un permis de pair-aidance dédié aux violences sexuelles dans le milieu scolaire et l'univers professionnel.

Recommandation 2

Définir des protocoles d'action pour les pair-aidants recevant des révélations de violences sexuelles.

Recommandation 3

Animer le réseau de pair-aidants et leur proposer une supervision par des psychologues et des infirmières scolaires.

Recommandation 4

Donner plus d'impact aux messages de prévention en les incarnant à travers des témoignages de jeunes ou de figures publiques qui parlent aux nouvelles générations.

Recommandation 5

Inclure la réduction des risques en cybercriminalité dans le programme du permis Internet et dans PIX, notamment les mesures d'autoprotection et de protection des autres.

Recommandation 6

Lors de la création d'un compte sur les réseaux sociaux par un mineur, passer par un tutoriel progressif obligatoire réparti sur plusieurs jours qui débloque des fonctionnalités de l'application au fur et à mesure des étapes.

Recommandation 7

À partir de 9 ans, encourager les parents à co-construire les règles d'usage de tous les outils numériques avec leurs enfants.

Axe 2 : Mieux protéger les mineurs sur les réseaux sociaux

Recommandation 8

Alerter les utilisateurs des réseaux sociaux lorsqu'ils sont approchés par un internaute ne faisant pas partie de leurs contacts.

Recommandation 9

Fixer et faire appliquer un seuil d'âge pour l'accès des mineurs aux réseaux sociaux :

- Ce seuil peut être fixé à 13 ans ou 15 ans,
- Il est indispensable d'adopter une méthode de vérification d'identité respectueuse des données personnelles,
- La mise en œuvre de cette recommandation doit tenir compte des activités professionnelles éventuelles des jeunes.

Recommandation 10

Limiter l'envoi de messages privés : uniquement entre abonnés mutuels à partir de 13 ans et vers des influenceurs à partir de 15 ans.

Recommandation 11

Simplifier le processus de signalement en ligne en rendant les catégories plus compréhensibles, en expliquant clairement ce qu'elles recouvrent, et en permettant aux utilisateurs d'ajouter un commentaire libre pour préciser les raisons de leur signalement.

Recommandation 12

Encourager une approche proactive en ligne, en affichant des pop-ups interactifs contenant des questions pour susciter la réflexion des internautes et les orienter vers des ressources d'aide.

Recommandation 13

Imposer à chaque plateforme en ligne la mise en place d'une équipe dédiée, joignable par tchat, capable d'informer, de conseiller et d'orienter les utilisateurs en cas de besoin.

Recommandation 14

Valoriser la qualité des modérations en attribuant des labels aux plateformes répondant à certains critères de qualité, et en interdisant aux plateformes n'ayant pas de label d'ouvrir leurs services à des utilisateurs mineurs.

Recommandation 15

Conduire des opérations de « testing » sur les principales plateformes pour vérifier l'efficacité des services de signalement.

Présentation du groupe miroir

Axe 3 : Aider les adultes à mieux entendre et accompagner les enfants et adolescents victimes	
Recommandation 16	Diversifier les supports de prévention pour les rendre plus interactifs et ludiques.
Recommandation 17	Organiser des événements caritatifs pour lever des fonds permettant de financer des campagnes de prévention.
Recommandation 18	Conduire des campagnes de sensibilisation dans l'espace public et sur Internet pour faire connaître les dispositifs d'aide existants.
Recommandation 19	Informers les enfants des procédures prévues en cas de révélation de violences dans le cadre du programme d'Education à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité (EVARS).
Recommandation 20	Renforcer la présence de spécialistes (policiers, travailleurs sociaux, par exemple) dans les établissements scolaires pour mieux les faire connaître des mineurs.
Recommandation 21	Informers les parents sur les risques des réseaux sociaux.
Recommandation 22	Renforcer la coordination entre les professionnels accompagnant les victimes afin qu'elles n'aient pas à répéter le récit des violences subies.
Recommandation 23	Rendre obligatoire pour tous les professionnels et bénévoles au contact de mineurs une formation aux violences sexuelles, dont les violences en ligne et à l'inceste (formation initiale et formation continue).

Pourquoi un « groupe miroir » ?

En 2016, dans le champ de la lutte contre les exclusions, un « groupe miroir » a été constitué. Ce groupe, composé de personnes en situation de pauvreté et précarité accompagnées par des travailleurs sociaux, a interagi, sur la base de savoirs issus de l'expérience, avec des professionnels experts, pour définir les besoins de formation et de compétences des travailleurs sociaux dans le cadre d'une réforme conduite par les pouvoirs publics.

En 2020, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise catholique (CIASE) a, sur proposition d'Alice Casagrande, constitué

à son tour un « groupe miroir » composé de représentants de collectifs et associations de victimes de violences sexuelles par des prêtres, religieux ou laïcs engagés dans l'église, qu'elle a associé étroitement aux travaux du groupe de travail « Reconnaissance et Réparation ».

En 2024, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a repris ce principe, afin d'asseoir son travail sur une collaboration étroite avec des adolescents, considérés comme partenaires des travaux sur un pied d'égalité.

Composition du groupe miroir

Le groupe miroir a été composé de quinze enfants âgés de 14 à 17 ans provenant de toute la France y compris les territoires d'outre-mer. Les adolescents ont été identifiés grâce à un appel à candidatures inspiré pour partie de celui du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE), avec cette différence que les jeunes ont été sollicités sans accompagnement

associatif. Les critères et méthodes pour la composition du groupe sont décrits plus précisément en annexe.

Les adolescents ont collaboré avec trois pilotes de la CIIVISE, sous la coordination du Secrétariat Général de la commission, et avec l'appui technique du COFRADE et de CAMÉLÉON Association France.

Travaux du groupe miroir

Le groupe miroir a eu pour mission de travailler sur trois thèmes :

- la validation d'un questionnaire destiné à être utilisé avec des adolescents ou des jeunes adultes victimes d'inceste dans le cadre de la recherche sur le parcours des mineurs victimes initiée conjointement par la CIIVISE et l'université de Sorbonne Paris-Nord ;
- la pair-aidance ;
- la lutte contre la pédocriminalité en ligne.

Pour donner suite à ses réflexions, il propose 23 recommandations qui sont présentées sur trois axes pour en faciliter la compréhension :

- la mobilisation de l'expertise des adolescents dans la prévention et la réponse aux violences sexuelles et à l'inceste ;
- la protection des mineurs sur les réseaux sociaux ;
- l'amélioration de l'écoute et de l'accompagnement des enfants et adolescents victimes de violences sexuelles et d'inceste.

Chaque proposition est issue de débats contradictoires entre les membres du groupe miroir et elle tient compte du cadre juridique actuel sur les sujets soulevés. Les membres du groupe ne se sont jamais interdits des préconisations, même lorsqu'elles étaient ambitieuses et coûteuses, mais tous ont exprimé un souhait de pragmatisme et de possibilité de concrétisation rapide.

Certaines des propositions du groupe miroir sont très proches de celles déjà émises par la CIIVISE dans son rapport de 2023 : elles ont été conservées dans le présent rapport, car l'argumentaire émis vient enrichir celui qui avait déjà été antérieurement proposé il y a deux ans par la commission. En outre, les réflexions du groupe miroir confirment la pertinence des recommandations.

La prévention 2.0

« Dans le monde du travail, il faut parler du consentement aux adultes, parce qu'il y en a plein qui ne savent pas ce que c'est. »

« Aujourd'hui, tout le monde a un téléphone, et on l'utilise à l'école. Et c'est aussi parce qu'on est à une ère où on a besoin du numérique pour tout. Donc, à un moment donné, je pense qu'interdire le numérique à des enfants pour leur permettre plus tard d'y avoir un accès total au risque de les déboussoler, ce n'est pas forcément la meilleure idée. Je pense que, comme pour tout, la principale chose qui peut permettre d'éviter les risques qu'il y a avec chaque pratique, c'est l'éducation. »

« Le truc le plus important, c'est de vérifier l'âge sur les réseaux sociaux. »

« Dire aux élèves les plus âgés de faire attention à ce qu'ils font sur les réseaux sociaux. Leur dire que ce n'est pas normal en seconde-terminale de parler à des gens plus jeunes, etc. [...] Ça pourrait être nous, le danger, parce que les gens grandissent et c'est souvent à cet âge-là qu'ils vont faire des bêtises. Leur montrer les risques moralement et judiciairement de ce qu'ils font. C'est eux qui sont grands, ils doivent montrer l'exemple. »

« L'IA serait mon pire cauchemar si les pédocriminels pouvaient prendre mon image pour créer des contenus suggestifs. »

1-1 Améliorer la sensibilisation de tous

Toucher le plus grand nombre de publics

La prévention des violences à travers des programmes d'information et de sensibilisation a été un sujet particulièrement récurrent dans les réflexions du groupe miroir. Si la prévention a paru être une composante fondamentale dans la stratégie de lutte contre les violences, les participants n'ont cependant pas manqué d'identifier de nombreuses difficultés auxquelles il leur paraît nécessaire de trouver des parades. Les participants notent que certains enfants pourraient penser qu'ils ne sont pas concernés et, qu'à ce titre, ils ne voudraient pas s'y intéresser ou prendre ces sujets au sérieux. Les participants pensent également à prendre en compte les parents ou les enfants eux-mêmes auteurs de violences, qui pourraient être récalcitrants face aux actions de prévention.

« Dans le monde du travail, il faut parler du consentement aux adultes, parce qu'il y en a plein qui ne savent pas ce que c'est. »

Mais au-delà même des auteurs de violences, les participants sont conscients du fait que tous les parents, même sincères dans leur volonté de garantir leur bien-être, ne sont néanmoins pas d'accord pour que certains sujets soient abordés avec leurs enfants. C'est la raison pour laquelle les participants estiment que les heures obligatoires de scolarité sont des moments propices pour programmer des séances de prévention, car elles sont inévitables ; de même que les temps en clubs ou associations ou pendant les vacances (Accueil collectif de mineurs).

Diversifier les formes d'approche

Toutefois, la sensibilisation ne consiste pas nécessairement en des heures de prévention, mais peut être faite par des formes alternatives pour varier les modalités d'interventions (arts, jeux interactifs, réseaux sociaux), afin de ne pas se cantonner à des approches intellectuelles du sujet. C'est le cas, par exemple, des campagnes d'affichage. Les participants considèrent que tous les passants ne veulent pas nécessairement être exposés à ce genre de sujets dans l'espace public, et que les campagnes peuvent parfois être mal pensées en termes de conception-rédaction, ce qui peut entraîner des réactions de défense. Ceci ne constitue pas un obstacle majeur, selon le groupe miroir, puisqu'il est justement question de permettre des prises de conscience, notamment de la part des victimes qui ne se rendent pas forcément compte de la gravité des actes. Pour aider à la prise de conscience, des messages marquants devraient être véhiculés dans l'espace public, à l'aide notamment de chiffres frappants. En ce qui concerne les professionnels, la question se pose en matière de formation, que les participants estiment être insuffisante pour convenablement les outiller en connaissances et en compétences.

d'investissement de la part des pouvoirs publics, identifiés par les participants. Ces derniers ont suggéré de faire circuler des témoignages de jeunes ou des messages de célébrités faits sur la base du volontariat. Aussi, des levées de fonds pourraient être conduites, notamment grâce à des événements caritatifs, tels que des courses.

Il importe toutefois de convaincre les autorités publiques de la nécessité impérieuse d'engager des investissements substantiels. Dans le but d'assurer une mobilisation institutionnelle d'ampleur, il serait utile de sensibiliser les parlementaires sur les réalités et conséquences des violences sexuelles. Dans cette perspective, il serait possible de comparer le coût sanitaire et social de ces violences, estimé à 10 milliards d'euros par la CIIVISE, et de le mettre en rapport avec le coût de l'une des recommandations. Le coût des recommandations pourrait être estimé en s'inspirant des pratiques similaires déjà mises en place dans d'autres pays. Par ailleurs, des expérimentations pourraient être conduites dans un territoire-pilote qui mettrait en œuvre une ou plusieurs recommandations, puis en faire un bilan.

« C'est énormément disparate en fonction des collèges, en fonction des zones. [...] C'est fou, en fait ! Aucun collège ne met les mêmes dispositifs en place. »

Ces exigences en termes de prévention présentent un inévitable enjeu financier et un effort

« L'opinion publique, c'est quelque chose de très important, aujourd'hui. Que ce soit financièrement ou même en termes d'action de l'État, si on veut quelque chose, il faut que l'opinion publique sache qu'on existe. »

1-2 Rendre les espaces numériques plus sûrs

L'usage des outils et espaces numériques présente des particularités, au regard du reste des relations sociales hors ligne. Selon le groupe miroir, ces particularités demandent des réponses spécifiques en matière de prévention des risques.

Éduquer aux usages du numérique

Les participants rappellent que toute personne, quel que soit son âge, est une cible potentielle de cybercriminalité, même en étant sensibilisée aux risques encourus sur Internet. La vulnérabilité des internautes réside, d'une part, dans leurs possibles réactions crédules face à des contenus générés par intelligence artificielle (IA). D'autre part, les internautes peuvent, malgré eux, faciliter les tactiques de ciblage des cybercriminels à travers les contenus qu'ils peuvent publier. En particulier, les participants ont mentionné les commentaires laissés par de jeunes utilisateurs sur des contenus destinés à un public d'enfants. Il peut être question, notamment de publications d'internautes qui expriment des difficultés émotionnelles qu'ils traversent, et qui font mention de dépression ou de pensées suicidaires. De surcroît, les internautes peuvent dévoiler des informations sensibles, telles que leur âge, leur situation familiale, leur adresse, leur établissement scolaire, ou encore, leur emploi du temps.

Ainsi, les participants estiment qu'il est important de sensibiliser et de former les enfants en s'appuyant sur le Permis Internet et PIX déjà existants dans les programmes scolaires, en ajoutant un volet sur les risques de cybercriminalité. Il importe également de renforcer le dialogue et la confiance entre les enfants et leurs parents, afin que ces derniers soient en mesure de transmettre des messages de prévention et de prudence, tout en laissant une autonomie raisonnable aux enfants.

Impliquer les parents

Les participants recommandent que tous les parents s'informent sur les dangers présentés par les réseaux sociaux. Le dialogue de confiance avec les enfants sur ces thématiques devrait être initié dès la tranche 3-6 ans, puis au-delà. Il s'agirait notamment de les sensibiliser aux risques encourus, tels que le harcèlement. Les questions de cyberpédocriminalité pourraient être abordées à partir de 9-12 ans.

Pour anticiper un futur usage autonome des réseaux sociaux, et afin que les enfants intègrent déjà de bonnes pratiques inspirées des adultes, les parents pourraient les familiariser à leurs propres façons de les utiliser en leur montrant régulièrement la manière dont ils gèrent leurs comptes.

Par ailleurs, pour que les enfants acceptent de respecter quelques règles d'utilisation, les participants recommandent de les construire avec les enfants, pour qu'ils puissent en comprendre l'intérêt et consentir à se les appliquer à eux-mêmes. Cette co-construction pourrait se faire dès 9-12 ans.

« Ce qui est primordial, c'est le lien de confiance entre un enfant et son parent. »

Protéger l'image des enfants

Au sujet de l'article 371-1 du Code civil portant sur la gestion du droit à l'image des enfants¹, les participants considèrent que ces dispositions légales ne sont pas nécessairement respectées. De nombreux parents, anonymes ou influenceurs, exposent l'image de leurs enfants sur Internet sans recueillir leur consentement. Il existe malgré tout un début de prise de conscience, car il devient fréquent que des parents n'autorisent pas les institutions à exploiter les photos de leurs enfants accueillis dans les structures, ou bien dissimulent le visage de leur enfant en ajoutant du floutage ou des émoticônes.

« Concernant l'affichage du visage de l'enfant sur Internet, si l'enfant dit « moi, je n'ai pas envie », dans ce cas-là, c'est non négociable. »

Les participants recommandent de ne pas afficher le visage d'un enfant sur Internet de manière trop précoce. Sur ce sujet, les avis sont partagés, puisque certains suggèrent d'attendre l'âge de 10-12 ans pour le faire, tandis que d'autres recommandent d'attendre la majo-

rité, afin que l'enfant soit suffisamment mature pour en mesurer les conséquences. Dans tous les cas, les membres du groupe considèrent qu'il n'est acceptable d'afficher le visage d'un enfant que dans l'hypothèse où celui-ci aurait été consulté et aurait donné son accord. Il serait malgré tout souhaitable d'aménager des exceptions, par exemple pour des publications privées, pour des publications d'enfants artistes (acteurs, chanteurs...), pour des publications liées à des médias d'actualité, etc. Il revient donc à la responsabilité des parents et adultes de s'interroger, selon le contexte, sur la pertinence de publier un visage d'enfant.

Mobiliser l'Éducation nationale

Les participants ont proposé des éléments concrets à intégrer dans les programmes scolaires pour que l'éducation nationale prépare les élèves à une utilisation sécurisée des outils numériques.

S'agissant des classes du CP au CE2, le groupe miroir envisage une sensibilisation aux réseaux sociaux, dans la perspective de les présenter comme étant des espaces réservés aux adolescents et aux adultes. Il serait également question d'apprendre comment effectuer des recherches d'information grâce aux outils numériques.

Du CM1 au CM2, l'objectif serait d'aborder les usages et mésusages des outils numériques, en particulier en apprenant à distinguer quelles sont les pratiques normales et les pratiques inacceptables sur le web. L'intelligence artificielle serait abordée, en enseignant qu'elle peut générer des contenus factices, qu'il faut adopter un esprit critique et être prudent face aux risques d'escroquerie. Le programme pourrait également comporter un volet sur la cybersécurité et sur la lutte contre la pédocriminalité. Il ferait savoir que certains internautes ont des intentions malveillantes, et encouragerait à prendre la parole en cas de doute ou de mise en danger. Parallèlement, des réunions parents-professeurs offriraient des temps de sensibilisation des parents pour les sensibiliser sur les enjeux de sécurité sur le web et pour leur proposer des recommandations sur le plan éducatif.

« Aujourd'hui, tout le monde a un téléphone, et on l'utilise à l'école. Et c'est aussi parce qu'on est à une ère où on a besoin du numérique pour tout. Donc, à un moment donné, je pense qu'interdire le numérique à des enfants pour leur permettre plus tard d'y avoir un accès total au risque de les déboussoier, ce n'est pas forcément la meilleure idée. Je pense que, comme pour tout, la principale chose qui peut permettre d'éviter les risques qu'il y a avec chaque pratique, c'est l'éducation. »

Au collège, plus spécifiquement en classe de sixième et de cinquième, un volet serait consacré aux limites de l'intelligence artificielle. L'objectif serait de sensibiliser les élèves aux risques de désinformation ainsi qu'aux différences entre les créations produites par l'IA et celles issues de l'intelligence humaine. En quatrième et en troisième, les participants envisagent une prévention orientée vers les mineurs auteurs potentiels de violences. Il s'agirait de sensibiliser les élèves à leurs propres responsabilités morales et juridiques vis-à-vis des utilisateurs plus jeunes, afin d'éviter de commettre des actes dommageables.

Le lycée serait, pour le groupe miroir, le temps de rendre les élèves acteurs de la prévention. Ils pourraient contribuer à la création de supports de campagne auprès des plus jeunes, et leur transmettre des témoignages.

« Dire aux élèves les plus âgés de faire attention à ce qu'ils font sur les réseaux sociaux. Leur dire que ce n'est pas normal en seconde-terminale de parler à des gens plus jeunes, etc. [...] Ça pourrait être nous, le danger, parce que les gens grandissent et c'est souvent à cet âge-là qu'ils vont faire des bêtises. Leur montrer les risques moralement et judiciairement de ce qu'ils font. C'est eux qui sont grands, ils doivent montrer l'exemple. »

Tout au long de la scolarité, les participants recommandent de proposer des temps d'évaluation des compétences numériques, afin d'accompagner progressivement les élèves dans leurs usages et de s'assurer qu'ils connaissent les bonnes postures et les bons réflexes pour ne pas se mettre en danger ou mettre en danger autrui.

1. « Les parents protègent en commun le droit à l'image de leur enfant mineur, dans le respect du droit à la vie privée [...]. Les parents associent l'enfant à l'exercice de son droit à l'image, selon son âge et son degré de maturité. »

Déjouer les stratégies d'emprise

Cependant, l'information auprès des enfants ne saurait être suffisante, et le groupe miroir a tenu à apporter des réponses directes aux stratégies d'emprise mise en place par les cybercriminels. Diverses tactiques ont été identifiées. Il peut s'agir de phrases d'hameçonnage, telles que « Tu dois être jolie, non ? », destinées à nouer une relation d'amitié avec la victime, et à agir après une période de mise en confiance. Cette mise en confiance passe aussi par le fait d'identifier des points communs ou des centres d'intérêts partagés, ou par le fait de feindre d'être confronté aux mêmes difficultés que celles de la victime. Les cybercriminels savent conforter la victime dans ses valeurs, ses idéaux, ses inspirations, afin de créer un fort sentiment d'identification, une sécurité affective, et de répondre à un besoin de sens. Parfois, le rapport empathique peut même être

renversé en faisant croire à la victime qu'elle joue un rôle crucial pour le criminel (« Tu es la seule personne qui me comprends »).

Au contraire, l'approche empathique peut être remplacée par des menaces, comme celle de commettre du mal aux proches, ou de partager des contenus compromettants. La relation de domination prend également appui sur la différence d'âge, ou en capitalisant sur la notoriété – réelle ou supposée – de la personne qui commet du mal. Afin d'éviter que la victime ne cherche de l'aide, les cybercriminels ont tendance à banaliser des actes graves en les faisant passer pour des jeux ou en critiquant une morale restrictive qui les condamnerait. Ils exigent également une confidentialité excessive, par exemple en orientant la victime vers d'autres plateformes numériques moins protégées pour poursuivre les échanges.

Quelle place pour les parents ?

Le groupe miroir accorde une place primordiale à l'éducation, et au rôle des parents dans la protection des enfants face au risque pédocriminel.

Pour autant, tous les parents ne sont pas instruits aux questions de pédocriminalité, aussi il recommande de mieux les informer et de ne pas se contenter d'instruire les jeunes par l'intermédiaire du programme d'Education à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité à l'école.

Le groupe miroir souhaite que les parents participent activement à l'éducation de leurs enfants concernant les bons usages et les risques sur les réseaux sociaux, aussi appelle-t-il de ses vœux une alliance entre les parents et leurs enfants et une réflexion partagée sur les règles de bons usages d'internet et des réseaux sociaux dès l'âge de 9 ans ou en tout cas, dès que les mineurs deviennent autonomes dans leur usage du numérique. C'est ce que le groupe miroir entend par « co-construction » des règles.

Cette discussion ouverte ne signifie en rien que les parents n'ont pas un rôle d'autorité à jouer. Simplement, le groupe préconise que cette autorité s'exerce en parallèle et en complémentarité de véritables discussions des parents et des enfants sur ce sujet.

Deuxième partie

Créer les conditions de la parole, être à la hauteur de la confiance des victimes qui révèlent

« D'un côté, oui, il faut l'autorité des parents pour apprendre à grandir, mais d'un autre côté, c'est comme tout, il ne faut pas d'abus. Il faut savoir poser une limite entre l'abus et ce qu'il faut pour pouvoir aider l'enfant à grandir. »

« Dans une soirée, avec deux ou trois personnes, à l'écart, c'est là que se disent le plus de choses en général. »

« Il y a tellement de personnes qui ont tendance à très mal voir la police, que personne n'aurait confiance, peu importe ce qu'ils pourraient dire. Donc il faut bien expliquer aux policiers ce qu'on cherche, mais aussi permettre aux élèves de faire confiance aux policiers. »

« Ce serait bien de bien informer les victimes de ce qui va se passer si on en parle à un adulte. Je pense que le fait d'avoir peur d'en parler à un professionnel est l'interrogation sur les conséquences. »

« Chaque personne doit être prête à recevoir le témoignage de quelqu'un. Il faut que tout le monde soit à l'écoute d'une potentielle victime, que tout le monde soit prêt à aider la personne, à savoir quoi lui dire, comment l'orienter. »

2-1 Enrichir le tissu et les contextes relationnels

Instaurer les conditions de la confiance

Malgré tous les efforts possibles envisagés dans le domaine de la prévention, le groupe miroir s'est prononcé sur la manière d'accueillir les révélations des violences qui continueront à se produire. En cohérence avec la mission de travailler sur la notion de pair-aidance, le groupe miroir a été amené à réfléchir aux facteurs favorisant des liens de confiance entre les enfants eux-mêmes. Il s'est interrogé sur les conditions qui permettraient à des enfants et des adolescents de se sentir suffisamment en confiance avec les personnes de leur âge pour pouvoir leur révéler des faits de violence.

Il en est ressorti que les participants privilégient les espaces en comités restreints, dans des groupes privés, partageant des espaces d'intimité. C'est le cas, par exemple, des discussions en soirées. Ce sont des moments où les jeunes se sentent en confiance si chacun se dévoile et

raconte quelque chose de soi-même, dans une relation donnant-donnant. Il est préférable que les interlocuteurs s'interrogent et s'intéressent les uns aux autres, plutôt que de susciter une succession de témoignages sans interactions.

Les participants ont exprimé pouvoir se sentir plus facilement en confiance pour parler en présence de personnes qu'elles ne connaissent pas beaucoup, ou avec lesquelles ils sauront qu'il n'y aura pas de relation future. C'est la raison pour laquelle ils peuvent parfois préférer s'adresser à des jeunes scolarisés dans d'autres établissements, ou s'adresser à des adultes. C'est ce qui explique également que des enfants peuvent se confier plus facilement sur les réseaux sociaux, selon qu'ils préfèrent s'adresser à des inconnus ou à des personnes qui partagent leurs centres d'intérêt.

Permettre un changement de cadre

Les participants se sont demandé comment encourager les personnes introverties, ayant des difficultés à socialiser, à pouvoir s'exprimer au sujet de violences qu'elles pourraient subir. Plusieurs exemples ont été rapportés concernant des expériences en milieu scolaire dans lesquelles des temps ou des espaces clairement identifiés permettaient aux personnes isolées de signifier leur besoin d'écoute ou d'intégration (tels que les « bancs de l'amitié » à la Réunion). Le risque de harcèlement à l'encontre des personnes ouvertement en recherche de socialisation a été pointé, et certains participants ont estimé que ces solutions n'étaient envisageables que pour les enfants en bas âge, plutôt que pour les adolescents.

Dans cette perspective, le groupe miroir considère qu'il serait salubre de multiplier les occasions de rencontres informelles, au sein ou en dehors du cadre scolaire, qui permettraient aux enfants de profiter d'une diversité de contextes relationnels propices à la libération de la parole.

« Dans une soirée, avec deux ou trois personnes à l'écart, c'est là que se disent le plus de choses, en général. »

Cet objectif rencontrerait quelques difficultés, à commencer par le fait qu'il serait difficile de

réunir des enfants d'âges et de milieux sociaux différents en dehors des temps scolaires, et ce d'autant plus si des parents, n'en comprenant pas le sens ou l'utilité, s'opposent à la participation de leurs enfants à ces rencontres. C'est pourquoi ces temps de rencontre pourraient être accompagnés de mesures de sensibilisation et de prévention. Ils ne seraient pas présentés comme des temps dédiés à la lutte contre les violences, mais à un thème global de prévention et de citoyenneté, qui intégrerait un ou plusieurs modules spécifiques à la question des violences. Ces temps de rencontre pourraient être animés par des associations ou intervenants extérieurs, avec différents domaines d'expertise.

Enfin, les participants ont conscience que, si les enfants peuvent être des soutiens bienveillants les uns envers les autres, il n'en est pas moins vrai qu'une grande partie des violences commises contre les mineurs sont le fait d'auteurs eux-mêmes mineurs. Dans le cas où une alerte concernerait un enfant auteur de violences, ces temps de prévention pourraient être mis en place de manière obligatoire pour l'accompagner dans une prise de conscience et une réparation des actes mis en cause.

2-2 Développer la pair-aidance

Le groupe miroir s'est particulièrement emparé du rôle que pourraient jouer tout ou une partie de la jeunesse dans la pair-aidance, en prenant en compte des écueils pour lesquels ils ont cherché à trouver des garanties de faisabilité et de sécurité. D'abord, les participants ont conscience du fait qu'une formation d'un grand nombre d'enfants au rôle de pair-aidant demande des moyens financiers importants que les pouvoirs publics ne sont pas nécessairement prêts à investir.

Le rôle de pair-aidant est particulièrement délicat et, dans certaines conditions, peut représenter une charge trop lourde pour des enfants, les exposant à un risque de traumatisme. Cela nécessiterait donc de prévoir un accompagnement psychologique pour les enfants aidants, en plus des enfants victimes. Par ailleurs, ces enfants pourraient ne s'adresser qu'aux enfants pour lesquels ils ont de la sympathie. Il faudrait enfin que de nombreux jeunes se portent volontaires.

De la même façon que pour les compétences informatiques ou de sécurité routière, la pair-aidance pourrait être un module de certification spécifique. Pour lever les freins, notamment des parents, la pair-aidance pourrait être mieux appréciée comme compétence humaine, et être valorisée dans le monde scolaire ou dans le monde professionnel.

« La formation pour les pair-aidants qui inclut l'obtention d'un diplôme pourrait être le plus bénéfique. Ça va sensibiliser un maximum de monde, parce que, quand on fait quelque chose dans la vie de tous les jours, nos proches s'y intéressent. On va pouvoir les sensibiliser ou les amener à faire la même formation, peut-être. »

Un système de « permis pair-aidance » pourrait être créé. Ce permis serait obtenu à l'école, au collège et au lycée avec une adaptation des thèmes selon les niveaux de classe. Il viserait à s'assurer que chaque enfant sache comment accueillir et réagir à des confidences, et comment orienter les victimes. En outre, à l'image des ambassadeurs de soirée qui font de la prévention entre amis sur la consommation d'alcool, des ambassadeurs dans le domaine de

la prévention contre les violences pourraient détecter les risques de violences et participer à la sécurisation, sans se substituer aux rôles des adultes.

Les participants ont d'emblée souligné le fait que les comportements attendus ne sont pas les mêmes selon les personnes. Par exemple, certaines personnes apprécient les contacts physiques, ou non. Des personnes attendent simplement une écoute bienveillante sans interruption, tandis que d'autres souhaitent bénéficier de conseils.

Le groupe miroir a également souligné que, pour leurs jeunes qui les recevraient, les révélations de violences pourraient affecter négativement leur moral. En conséquence, il serait nécessaire que des psychologues puissent également leur proposer un accompagnement, en plus de l'accompagnement proposé aux victimes elles-mêmes. Pour cela, il faudrait que les enfants confidents soient convaincus de la pertinence d'en parler avec un psychologue, et, surtout, il faudrait mettre à disposition un nombre suffisant de professionnels.

Des protocoles d'action précis pourraient être établis en cas de révélation, afin de soulager au maximum les pair-aidants du poids de ces témoignages, et ne pas leur transmettre une responsabilité disproportionnée. Des groupes de pair-aidants pourraient être formés pour se soutenir, sous la supervision d'un adulte. Les séances avec un psychologue pourraient être conduites dans ce cadre, également avec l'aide et la formation des infirmières scolaires, ce qui permettrait de limiter les coûts.

Les participants ont été interrogés sur les réactions qu'ils apprécieraient de la part des personnes à qui ils pourraient confier des violences.

Quelle pair-aidance entre adolescents ?

Aujourd'hui, lorsque des adolescents sont victimes de violences sexuelles ou d'inceste, c'est très souvent à leurs pairs qu'ils se confient en premier. En cours de récréation, lors d'une soirée, lors d'un temps privilégié avec des amis après une activité... c'est là, régulièrement, que les mots difficiles sont prononcés. Sans témoins. Avec parfois une demande implicite de loyauté par le silence.

Face à ces confidences, les adolescents se trouvent régulièrement désemparés. Ils sont en empathie et en soutien de leurs pairs. Mais le secret est lourd à porter et, s'ils souhaitent aider leur camarade victime, ils n'ont pas toujours les clés pour le faire ni pour les orienter correctement vers des espaces d'aide, des adultes de confiance, des numéros utiles, des lieux ressources.

Le groupe miroir de la CIIVISE, conscient de cette difficulté, a imaginé une démarche de pair-aidance pour permettre aux adolescents qui reçoivent des alertes de mieux orienter leurs amis, de ne pas rester seuls à porter le poids du secret.

La pair-aidance imaginée par le groupe miroir de la CIIVISE ne signifie pas que les ados victimes aident d'autres victimes ou remplacent les adultes dans leur mission de protection. Il s'agit de prendre en compte une réalité, à savoir que les enfants et adolescents se confient à leurs pairs, et que ne pas former ses pairs à accueillir cette parole contribue à invisibiliser les violences sexuelles faites aux enfants.

La pair-aidance imaginée par le groupe miroir de la CIIVISE ne signifie pas que les ados victimes aident d'autres ados victimes : mais que les adolescents se soutiennent entre eux. Et que parmi eux se trouvent des adolescents spécifiquement formés pour savoir où trouver les adultes de confiance lorsqu'ils reçoivent des confidences.

Ainsi, le permis de pair-aidance a vocation de faciliter et d'accélérer le retour vers les adultes de l'information sur les violences, afin que les adultes jouent leur rôle de protection.

La Haute-Autorité de Santé définit la pair-aidance comme une faculté d'accompagnement, d'entraide et de soutien envers des pairs qui ont traversé des difficultés semblables. Elle précise qu'une démarche volontariste permet aux pairs aidants de transformer leur expérience en un savoir expérientiel et ainsi, d'en faire des ressources pour des personnes qui connaissent une situation identique.

Le groupe miroir souhaite élargir cette définition pour inclure une situation de vie spécifique : celle de l'adolescence. Ce moment de vie n'est pas vécu de manière identique par tous les jeunes. Mais il comporte certaines constantes : c'est à ce titre que le groupe miroir a souhaité le mobiliser. En conservant l'idée que la pair-aidance suppose une étape avant d'aider les autres : une préparation, un élargissement de sa perspective à travers le partage avec d'autres.

2-3 Amplifier les démarches d'aller-vers

Le groupe miroir considère que le recueil de la parole doit faire l'objet d'un effort constant de la part des personnes recevant des révélations. En ce sens, les démarches d'aller-vers semblent particulièrement nécessaires. Si l'aller-vers peut rendre les révélations plus faciles sur un plan pratique, il peut également les rendre plus faciles sur les plans psychologiques et relationnels. En particulier, les participants ont souligné à quel point la méfiance qu'une partie des enfants ressentent à l'égard des forces de police et de gendarmerie peut constituer un sérieux obstacle à la libération de la parole.

Il importe donc de renforcer la proximité relationnelle et la confiance entre ces services d'État et les jeunes, par exemple en accoutumant les élèves à la présence de policiers ou de gendarmes au sein même des établissements scolaires, intervenant lors de séquences pédagogiques *ad hoc*. Le groupe miroir a conscience qu'une présence policière au sein des établissements scolaires pourrait n'être pas nécessairement appréciée par une partie des élèves, et que le tissage de liens de confiance nécessiterait du temps. De plus, l'affectation de policiers ou de gendarmes dans ces établissements nécessiterait des moyens financiers et humains supplémentaires. Pour surmonter ces obstacles, le groupe miroir propose de présenter les policiers et gendarmes aux enfants en début

d'année scolaire, afin de rappeler leurs rôles et de faire naître une relation de confiance. D'autres professionnels pourraient intervenir en complément de la police et de la gendarmerie. Les policiers et gendarmes devraient intervenir en tenue civile, pour ne pas créer une distance relationnelle ou raviver de possibles mauvaises expériences préalables.

« Il y a tellement de personnes qui ont tendance à très mal voir la police, que personne n'aurait confiance, peu importe ce qu'ils pourraient dire. Donc il faut bien expliquer aux policiers ce qu'on cherche, mais aussi permettre aux élèves de faire confiance aux policiers. »

En outre, ils devraient être affectés dans les établissements sur la base du volontariat, afin de garantir un réel engagement et une qualité dans l'accompagnement. Par ailleurs, ces policiers et gendarmes pourraient, dans leurs modules de formation, bénéficier du visionnage d'une vidéo compilant des témoignages de jeunes au sujet de leurs attentes ou de leurs expériences vis-à-vis de l'institution policière. Enfin, les policiers et gendarmes pourraient également être affectés à des bus itinérants, se rendant dans différents établissements à la rencontre des élèves.

2-4 Recueillir la parole

La gestion des révélations et de la confidentialité

Le groupe miroir a discuté de révélation des informations que les victimes veulent garder sous le sceau du secret. Les participants se sont demandés comment faire en sorte que les victimes ne se sentent pas trahies et n'aient pas l'impression que leur consentement a de nouveau été ignoré, dans le cas où leurs témoignages seraient transmis à de tierces personnes.

Les participants ont également privilégié le fait de convaincre la victime de s'adresser elle-même à un adulte, sans intermédiaire, quitte à ce qu'elle soit accompagnée par son confident. En outre, les participants ont suggéré que les premiers adultes mis dans la confiance ne soient pas nécessairement des professionnels, mais d'abord des adultes avec lesquels la victime se sent le plus à l'aise.

S'agissant de la manière dont les adultes devraient accueillir ces révélations, les participants ont estimé que cela dépendait de différents facteurs. D'abord, de l'âge de la victime. Plus cette dernière est jeune, plus il serait nécessaire de transmettre ses révélations sans délai. Tandis qu'avec des adolescents, il pourrait être préférable de prendre le temps de les convaincre de l'intérêt de transmettre les informations à d'autres personnes. Ensuite, cela dépend du niveau de danger encouru par la victime, qui pourrait, par exemple, être toujours exposée à la présence de l'auteur de violences. Il pourrait également être question de prévenir la survenue de violences commises par la même personne sur d'autres victimes. Enfin, les informations révélées par la victime peuvent provo-

quer des troubles émotionnels chez la personne confidente, qui pourrait dès lors souhaiter les partager avec une tierce personne.

En somme, les participants ont estimé qu'il était nécessaire de pouvoir évaluer la situation de la victime pour faire la lumière sur deux enjeux :

- un danger est-il toujours présent ?
- comment la victime est-elle affectée par ce qui lui est arrivé ?

Les participants évoquent la nécessité de former les adultes, afin de les préparer à avoir des réactions appropriées lors de la révélation des violences. Ils proposent également

de faire identifier les personnes-ressources aux enfants, afin que ces derniers soient assurés d'avoir une réaction accueillante et rassurante face à leurs témoignages.

« Chaque personne doit être prête à recevoir le témoignage de quelqu'un. Il faut que tout le monde soit à l'écoute d'une potentielle victime, que tout le monde soit prêt à aider la personne, à savoir quoi lui dire, comment l'orienter. »

2-5 Faciliter les signalements en ligne

Faire naître des prises de conscience individuelles et collectives

Les participants identifient une série de difficultés qui obèrent le signalement des agissements cybercriminels et l'efficacité de la modération de ces signalements. Un premier obstacle réside dans le fait de ne pas nécessairement connaître la nature, la définition et le nom des agissements illégaux dont ils peuvent être victimes. À titre d'exemple, dans le domaine de l'exploitation en ligne d'images ou de vidéos à caractère sexuel, des criminels peuvent valoriser aux yeux des victimes des situations inacceptables en leur faisant croire qu'il s'agit de situations glorifiantes.

Ceci nécessite une démarche d'information à destination des internautes, par exemple à travers des publicités sponsorisées, des quiz ou des jeux sur les plateformes utilisées par les jeunes, avec des liens directement vers les services d'aide spécialisés. Cette prise de conscience pourrait également être facilitée par des témoignages de personnes qui ont été victimes d'actes malveillants, afin de faciliter la libération de la parole.

Les témoignages ne doivent pas nécessairement porter sur des aspects regrettables. Au contraire, ils peuvent également promouvoir des conduites courageuses ou des actions de

soutien, afin de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté sûre et coresponsable. Un « mur d'initiatives positives » affichant de tels témoignages pourrait être une solution envisageable.

Enfin, une forme d'aller-vers pourrait être bénéfique, par exemple en affichant des questions pop-up telles que « Te sens-tu respecté ? As-tu récemment senti un malaise ? », pour inciter à la réflexion et proposer de l'aide.

Cependant, même lorsqu'une personne a conscience qu'elle est victime d'actes cybercriminels, elle peut hésiter à demander de l'aide. En effet, les cybercriminels peuvent dévaloriser et décrédibiliser les structures responsables de la protection des victimes, comme la police. Il arrive également qu'ils isolent la victime en lui faisant penser que personne ne la croira, et que l'agresseur est la seule personne qui peut la comprendre. Parfois, ils jouent sur la honte et la culpabilité, en menaçant avec des représailles (partages d'informations sensibles ou compromettantes) et en faisant croire que c'est la victime qui a provoqué la situation. Enfin, il arrive que les cybercriminels suppriment des preuves, comme des conversations ou des contenus multimédias.

Modérer efficacement les signalements

Un autre obstacle peut résider dans la difficulté à qualifier la nature de ce qui est reproché à un contenu en ligne. Il importe donc de simplifier la catégorisation des contenus signalés, en expliquant mieux ce que ces catégories recouvrent. Il est également proposé de permettre d'écrire soi-même un commentaire pour expliquer les raisons du signalement.

Toutefois, l'utilité d'un signalement repose avant tout sur la qualité du traitement par l'équipe qui le reçoit. Ceci nécessite donc, d'abord, de renforcer le contrôle humain des contenus, en complément des modérations algorithmiques, et donc, d'embaucher dans chaque plateforme des personnes dédiées aux échanges directs par chat, en mesure de

conseiller, d'aider ou d'orienter les internautes. Pour ce faire, les services numériques sont confrontés à des enjeux en matière de gestion du personnel. Les entreprises doivent rendre les métiers de modération moins précaires et plus enviables, afin de garantir une qualité des services délivrés.

Le groupe miroir propose de valoriser la qualité des modérations en attribuant des labels aux plateformes répondant à certains critères de qualité, et en interdisant aux plateformes n'ayant pas de label d'ouvrir leurs services à des utilisateurs mineurs. De surcroît, les participants proposent de conduire des opérations de « testing » sur les principales plateformes pour vérifier l'efficacité des services de signalement.

2-6 Améliorer le parcours d'accompagnement

Mettre en mouvement l'accompagnement des victimes

Les participants insistent beaucoup sur la nécessité de s'harmoniser avec le rythme psychologique de la victime. Plutôt que de précipiter les démarches procédurales, ils considèrent qu'il est préférable de recueillir au maximum le consentement de la victime pour mobiliser les différents intervenants. Un rythme lent semble donc retenir davantage l'assentiment des participants plutôt que des réactions d'urgence, et ce, malgré les obligations légales qui ne laissent parfois d'autre choix que de saisir immédiatement les autorités publiques.

Les participants expliquent que ce qui peut dissuader les victimes de parler à un adulte est la méconnaissance et les craintes qui peuvent

porter sur les conséquences que provoqueront leurs témoignages. Ils ont donc souligné l'importance d'informer les victimes sur ce qui sera entrepris à la suite de leurs révélations, mais également qu'elles soient régulièrement tenues informées de l'état des procédures, notamment sur le long terme.

« Ce serait bien de bien informer les victimes de ce qui va se passer si on en parle à un adulte. Je pense que le fait d'avoir peur d'en parler à un professionnel est l'interrogation sur les conséquences. »

Organiser une réponse collective cohérente

Le groupe miroir déplore que la multiplicité des interlocuteurs accompagnant les victimes conduise parfois à des répétitions de témoignages, et ainsi à une fragilisation psychologique accrue. Par ailleurs, les différents corps professionnels sont parfois en concurrence et se contredisent sur les actions à conduire.

En revanche, le fait qu'il y ait de nombreux professionnels suivant l'enfant dans ses démarches peut présenter des avantages, car cela peut réduire la dépendance à une seule et unique personne. Néanmoins, ces personnes doivent faire circuler les informations entre elles, afin que l'enfant n'ait pas à répéter son histoire, même s'il faudrait qu'il puisse rencontrer et faire connaissance avec chacune des personnes qui s'occupent de lui.

Annexes

Lettre des jeunes du groupe miroir aux célébrités

Nous vous écrivons aujourd'hui en tant que membres du groupe miroir de la CIIVISE, un collectif de jeunes engagé-es contre les violences sexuelles faites aux enfants.

La CIIVISE – Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants – est un organisme national chargé de recueillir la parole des victimes, de proposer des solutions pour mieux protéger les enfants, et de briser « la loi de l'omerta » qui entoure encore trop souvent ces violences.

Le Groupe Miroir, c'est nous. Des jeunes concerné-es, engagé-es, déterminé-es à faire bouger les lignes. Nous avons décidé de nous unir autour d'un souhait puissant : contribuer à bâtir une société plus juste, plus sûre, plus humaine.

Nous voulons que ces violences cessent. Que plus personne ne détourne les yeux face à l'enfer qu'endurent les victimes. Et qu'enfin, la honte change de camp.

Aujourd'hui, nous vous écrivons parce qu'au moment où vous lisez cette lettre, un enfant est victime de violences sexuelles. Cela arrive toutes les trois minutes. Ces actes, d'une violence inouïe, qui dépassent l'imaginable, se produisent au sein de la famille. À l'école. Sur les réseaux. Partout, sous nos yeux. Et dans 94 % des cas... c'est une connaissance, un être cher, aimé, respecté, idéalisé. Ces actes ignobles se déroulent là où les enfants devraient être en sécurité ; chez eux.

Ces violences détruisent des vies. Des enfances. Des corps. Des silences qu'on traîne pendant des années. Et pourtant ? Rien. Ou si peu. Le silence. L'indifférence. Le malaise. Le tabou.

La colère, quand elle reste seule, étouffe petit à petit les victimes. Mais quand cette colère est partagée, elle se transforme en force, en mouvement, en action. C'est précisément pour cela que nous vous écrivons.

Parce que vous avez un pouvoir que nous n'avons pas. Vous êtes vus, écoutés, suivis. Vous touchez celles et ceux qui, aujourd'hui encore, refusent d'entendre. Votre voix peut ouvrir des consciences que la nôtre n'atteint pas encore. Vous pouvez faire basculer le silence.

Ce que nous vous proposons, c'est simple et essentiel : prêter votre voix, votre image, votre force à notre combat en relayant un message. En participant à une campagne. En disant, haut et fort : « Assez. » Vous atteindrez les cœurs que nous n'avons pas encore effleuré, les cœurs survivants, et ceux encore prisonniers de ce fléau. En mémoire des cœurs qui, eux, n'ont pas survécu.

Si vous prenez la parole, des milliers de personnes écouteront. Comprendront. Ouvriront les yeux. Et peut-être, oseront parler. Votre voix peut faire tomber des murs, briser des silences.

Merci de nous lire. Et merci, peut-être, de vous engager à nos côtés.

Les jeunes du Groupe Miroir de la CIIVISE

Composition du groupe miroir

Sélection et profils des enfants participants

La participation au groupe miroir a été ouverte à tous les enfants, sur candidature libre à partir d'un formulaire. Le relais de l'appel à candidatures s'est appuyé sur un réseau institutionnel aux niveaux national et local. La sélection des candidats a été faite par un comité *ad hoc* composé des trois pilotes du groupe, d'un membre du collège directeur de la CIIVISE, Solène Podevin-Favre, et de la secrétaire générale. La méthode de sélection a été fondée sur un souci de diversité des profils, sur la motivation exprimée par les candidats et sur la préoccupation de sécurité psychique des participants.

À son lancement, le groupe miroir a été constitué de 16 enfants, présentant les caractéristiques suivantes :

- les participants étaient âgés de 14 à 17 ans ;
- l'appel à candidatures a été significativement plus investi par des filles que par des garçons, ce qui a abouti au résultat que,

sur les 16 participants, seuls 4 étaient des garçons ;

- ils résidaient dans 13 départements différents, dont trois départements en outre-mer (La Réunion, la Guyane et Mayotte) ;
- trois participants faisaient l'objet d'un accompagnement au titre de l'aide sociale à l'enfance ;
- deux participants étaient en situation de handicap, accompagnés dans leurs participations par des professionnels de leurs instituts médico-éducatifs ;
- certains participants ont indiqué, dans le cadre de leurs candidatures, avoir été elles-mêmes victimes de violences sexuelles ; des démarches ont été effectuées pour s'assurer que ces informations étaient connues de leurs représentants légaux et par les autorités compétentes.

Les adultes participants

Au total, dix adultes ont pris part aux travaux du groupe miroir, selon une répartition dont la teneur suit.

Experts de la CIIVISE

- M. Jean CHAMBRY, pédopsychiatre, chef de pôle au GHU psychiatrie et neurosciences Paris, président du collège de pédopsychiatrie de la fédération française de psychiatrie, président de la société française de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ;
- M. Samuel COMBLEZ, directeur général adjoint de l'association E-Enfance, directeur du 3018, numéro de protection des mineurs sur Internet ;
- M. Grégory DUBOIS, psychologue, directeur de l'Observatoire national de la protection de l'enfance.

Ces trois experts ont endossé le rôle de pilotes du groupe miroir. En sus de leur participation aux séances de travail avec les enfants, ils ont participé aux orientations éthiques et méthodologiques du groupe.

Secrétariat général de la CIIVISE

- Mme Alice CASAGRANDE, secrétaire générale ;
- Mme Juliette CELLIÈRE, chargée de mission ;
- M. Marceau BEAUVOIS, chargé de communication ;
- M. Victor BOUSSIER, chargé de mission ;
- Mme Jeanne BOYER, chargée de mission.

Le secrétariat général a assuré la mise en place et la coordination globale du groupe miroir. Il a établi les premières relations avec les enfants et leurs représentants légaux, ainsi que la communication et les relations publiques autour du groupe miroir.

Membres du COFRADE

- M. Philippe CHASTEL, vice-président ;
- M. Arthur MELON, délégué général.

Le COFRADE a eu pour mission de proposer un cadre éthique et méthodologique, de coordonner les relations avec les participants enfants et adultes, mais également de concevoir et d'animer les séances de travail. Le COFRADE a aussi eu pour rôle d'assurer le suivi des travaux et de

synthétiser les réflexions et recommandations du groupe miroir.

Membres de CAMÉLÉON Association France

- Mme Églantine CAMI, chargée de sensibilisation et de plaidoyer ;
- Mme Raphaëlle DEBRUYNE, responsable prévention.

En tant qu'experte dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et les cyber-violences, l'association CAMÉLÉON a eu pour rôle de concevoir les documents pédagogiques créés spécifiquement à destination des participants du groupe miroir, dans le but de leur apporter les éléments d'information et de réflexion essentiels à la conduite des travaux.

Développement et vie du groupe miroir

Après une première séance de rencontre du groupe miroir, une adolescente guyanaise a annoncé être contrainte de renoncer à sa participation en raison de la complexité de sa situation personnelle. Ce départ a porté le nombre de participants à 15, et la représentativité des outre-mer à deux départements.

Au fil des séances et de la vie autonome du groupe miroir, les adultes ont échangé avec les représentants légaux de l'un des enfants dans l'optique d'aménager sa participation. Dans le but de le préserver de toute situation qui aurait pu porter préjudice à lui ou à un autre membre du groupe, cet enfant a suivi et a contribué

aux travaux du groupe miroir en dehors des séances collectives.

Suite à leur rencontre en présentiel à Paris, les participants ont spontanément échangé leurs coordonnées et créé un groupe de discussion en ligne. Dans une perspective réaliste et pratique, les adultes ont fait le choix de ne pas les dissuader de le faire, mais ont tenu à proposer une charte éthique pour le respect et la sécurité en ligne de tous les participants, et ont rappelé qu'ils se tenaient à l'écoute des participants en cas de difficultés rencontrées dans le cadre de ce groupe de discussion.

Motivations des candidats

Verbatims extraits des dossiers de candidature des adolescents

S'engager dans la prévention et la lutte contre les violences :

« Je suis surtout intéressé par les violences en ligne, car elles prennent de plus en plus de place ; et par la prévention, car je crois que beaucoup de situations terribles ne seraient pas arrivées avec un peu plus d'information et de bons comportements. »

« La prévention dans les écoles est le plus important pour moi. Comme ça, ils peuvent prévenir les autres, leur dire comment les éviter et se défendre. »

« Plus je m'informe sur les violences sexuelles, plus mon besoin d'agir et ma colère monte face à ce fléau qui, je constate jour après jour, est omniprésent. »

« Aujourd'hui, je m'efforce d'aider et de protéger au mieux les gens, et j'ai pour objectif d'offrir un avenir meilleur à ces enfants victimes, objectif que la CIIVISE peut m'aider à réaliser. »

« Ce qui me paraît le plus important dans la lutte contre les violences sexuelles reste le soutien et la prévention aux victimes. »

« Je pense sincèrement que ce groupe peut amener des évolutions, tant dans la prévention, que dans les procédures du système et l'accompagnement des victimes. »

« Je voudrais particulièrement rejoindre votre groupe de lutte contre les violences sexuelles, car je me sens très concerné par cela par rapport à mes proches qui y ont déjà été confrontés. »

« À plusieurs reprises, des proches m'ont avoué être victimes. Et n'ont pas eu la chance de recevoir, malgré les plaintes, le soutien dont ils avaient besoin. J'aimerais pouvoir aider la CIIVISE à mon échelle, à trouver des manières de communiquer qui pourraient aider les victimes à savoir comment réagir face à ce qu'elles subissent. »

« Je vais pouvoir exprimer mon avis pour protéger les enfants des violences sexuelles. »

« Le groupe Miroir serait une occasion de contribuer à un changement concret en sensibilisant ainsi qu'en brisant les tabous et en élaborant des solutions pour améliorer la protection et le sou-

tien aux victimes. Je considère qu'il s'agit d'un devoir citoyen ainsi que d'un acte de solidarité au service de toutes les victimes méritant d'être écoutées et accompagnées. »

« Engagez-moi s'il vous plaît, c'est mon rêve de pouvoir agir. »

Briser le silence et les tabous qui pèsent sur les victimes :

« Cette peur de parler [des victimes] me désole. Cette peur de ne pas être cru, de ne pas être entendu ne devrait pas exister. »

« Je me suis rendu compte qu'il y avait beaucoup à faire pour éduquer et libérer la parole. »

« Je pense sincèrement dans cette société que la voix des victimes n'est pas assez entendue. »

« Les enfants ont parfois peur de parler ou ne se sentent pas confiances ou ont peur d'être jugés. »

Connaître davantage les droits des enfants :

« Pour lutter contre ces violences, [...] en savoir plus sur les droits des enfants et des victimes est primordial. »

« J'aimerais en apprendre davantage sur la liberté et les droits des enfants, mais aussi sur la réalité des violences sexuelles qu'ils subissent. »

« J'attends du Groupe Miroir qu'on m'apprenne les droits des enfants pour mieux lutter contre ces violences. »

« La lutte contre les violences sexuelles me tient à cœur, car elle touche au respect des droits des enfants, de mes droits. »

S'engager dans un chemin de croissance personnel et de développement des compétences :

« Je souhaiterais également améliorer mes capacités d'expression orale et de réflexion. Au contact d'autres jeunes, je pourrais mieux m'affirmer, mais aussi concrétiser de simples idées afin qu'elles deviennent de véritables projets. »

« Je serai contente de participer à ce groupe, car cela va m'aider à avancer dans la vie, oublier et aller de l'avant. Je vais rencontrer de nouvelles personnes de mon âge. »

Critères de satisfaction des participants

Les participants ont été amenés à s'exprimer sur les critères de satisfaction qui leur permettront, à l'issue des travaux du groupe miroir, d'évaluer le succès du processus. Ces critères de satisfaction ont porté à la fois sur leur participation même au groupe miroir et sur les résultats à court et long termes.

Les participants ont exprimé la volonté de travailler en équipe, dans un climat convivial et inclusif. À cet égard, ils ont formulé le vœu qu'il n'y ait pas de défection. Ils ont souligné leur volonté d'apprendre des choses et de trouver des solutions pour venir en aide aux victimes, notamment concernant les réseaux sociaux. A également été formulé le souhait

d'accorder une véritable place aux enfants, que ces derniers enseignent des choses aux adultes et qu'ils permettent de renforcer la pertinence des recommandations de la CIIVISE.

Les participants ont estimé qu'ils se sentiraient écoutés si les idées de tout le monde étaient prises en compte, sans jugement et dans un esprit d'enrichissement mutuel. Ils souhaitent que leurs travaux figurent fidèlement dans les rapports de la CIIVISE et qu'ils permettent de constater une amélioration de la prise en charge des victimes, ainsi que la mise en place de dispositifs qui lèvent les tabous et permettent aux victimes d'être mieux entendues, sans honte ni jugement.

Cadre éthique et méthodologique

Calendrier des travaux

Le groupe miroir a été officiellement lancé en décembre 2024, lors d'une rencontre préliminaire en visioconférence. La première séance de travail a eu lieu pendant une journée à Paris en janvier 2025².

Par la suite, les participants ont été réunis pour six séances de travail en visioconférence, à un rythme moyen d'une séance par mois. Chaque séance durait deux heures, et était précédée une semaine avant par l'envoi d'un document

pédagogique de deux pages en lien avec le thème qui serait traité. Aucun travail ne leur a été demandé en dehors de séances.

Enfin, en juillet 2025, les participants ont été réunis à Paris pour deux jours de séminaire de restitution de leurs travaux auprès de personnalités publiques et de médias.

Au total, les participants ont ainsi été mobilisés pendant huit mois.

Méthode d'animation

Intelligence collective et créativité

L'objectif des séances de travail n'était pas d'enseigner des choses aux enfants ou de leur transmettre des informations. Il s'agissait de recueillir leurs paroles afin de connaître leurs points de vue sur divers sujets et de collecter leurs idées et recommandations. En ce sens, le COGRADE s'est appuyé sur différentes méthodes d'intelligence collective et de consultation ayant pour but d'articuler, dans des temps contraints, les opinions individuelles, les regards croisés et les conclusions synthétiques émergeant des discussions.

Les séances ont été construites sur des temps d'expression individuelle, sur des moments de coopération en sous-groupes, et des discussions en plénière. La méthode d'animation a alterné entre des moments formels et des activités plus créatives et ludiques, dans le souci de préserver la motivation et l'attention des participants, mais également d'être le plus inclusif possible de la diversité de leurs personnalités et modes de contribution.

2. Tous les frais de déplacement et d'hébergement pour les participants non franciliens, accompagnés de leurs représentants légaux, ont été pris en charge par la CIIVISE.

Le COFRADE a, dès le début et conformément aux demandes des pilotes du groupe et du secrétariat général, pris le parti d'inclure les adultes comme des participants à part entière. En effet, l'intention était d'éviter de créer une trop grande différence de statuts entre les participants, avec d'un côté des enfants producteurs d'idées, et de l'autre des adultes simplement observateurs. Il a semblé plus pertinent et riche de prendre appui sur le croisement intergénérationnel des regards et sur la coopération pleine et entière des enfants et adultes apportant chacun leurs expériences. Par conséquent, les adultes ont pu bénéficier, pendant les séances, des mêmes possibilités de prendre la parole, de contribuer aux moments de réflexion et d'apporter des propositions de recommandations.

Le COFRADE a donc porté une attention appuyée au subtil équilibre de la mise à égalité des paroles. En particulier, il a tenu à respecter un devoir de transparence sur la manière dont les recommandations ont été accueillies et travaillées par les adultes, en veillant notamment à ce que le retraitement par les adultes des travaux des séances avec les enfants fût réduit au strict minimum, afin de ne pas biaiser les résultats finaux.

La sécurité morale et physique des adolescents a fait l'objet de plusieurs mesures de prévention et de protection.

Une ligne téléphonique dédiée au groupe miroir a été ouverte et présentée aux participants. Ce numéro, géré par le COFRADE, était joignable par les enfants tout au long du processus, et leur permettait de saisir l'équipe en cas de difficultés rencontrées, de besoin de parler, de demande d'aide, ou pour toutes les questions d'ordre pratique sur l'organisation et le déroulement des séances de travail.

Puisque nul n'est à l'abri de reproduire des biais ou des stéréotypes infantistes³, le COFRADE a veillé en permanence à l'examen de sa propre responsabilité en la matière. Pour parer à cette éventualité, une sensibilisation à l'infantisme a été réalisée.

[illegible]

28

[illegible]

